

# Commune de Savignac

Aveyron – 12200



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE

**Du mardi 28 janvier 2025 à 20 heures 30 minutes**

Monsieur Patrick DATCHARY préside la séance et la déclare ouverte à 20 heures 30 minutes.

**Étaient Présents** : Nicolas ARTOUS, Fabienne BALZA, Alexandre BRUNIE, Patrick DATCHARY, Alain MARSAN, Stéphane NATTES, Pierre PAILLY, Mario PEREIRA, Christelle RAILHET, Caroline RAMON, Elodie ROSSIGNOL,

**Absents excusés** : Marie AURIAU, Alain BOUYSSOU, Marina MARTINS, David SIRVAIN

Quorum : 8

**Secrétaire** : Elodie ROSSIGNOL

**Date de convocation** : Mercredi 22 janvier 2025

### Ordre du jour de la séance

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du lundi 23 décembre 2024 qui est adopté, sans observation, à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour du conseil municipal l'examen des devis concernant la rénovation des panneaux de signalétique des lieux-dits.

Modification de l'ordre du jour proposée :

- point n°4 : Investissement – Signalétique : rénovation des panneaux de lieux-dits
- point n°5 : Informations et questions diverses

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Monsieur Patrick DATCHARY s'adresse à ses collègues en ces termes :

#### **1Délibération DE\_2025\_001 : Aveyron Ingénierie : Approbation des statuts.**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5511-1,

Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 5 novembre 2024 ci-annexés,

Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment sur les points suivants :

- Simplifications administratives avec les adhérents,
- Composition du Conseil d'Administration,
- Attributions du Conseil d'Administration,
- Rôle du Directeur de l'Agence,
- Commission de travail thématiques entre élus.

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par l'assemblée délibérante afin de rendre effective l'adhésion de la commune de Savignac à Aveyron Ingénierie dans le cadre des nouveaux statuts de l'agence et permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre commune.

*Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **11 voix POUR** Nicolas ARTOUS, Fabienne BALZA, Alexandre BRUNIE, Patrick DATCHARY, Alain MARSAN, Stéphane NATTES, Pierre PAILLY, Mario PE-REIRA, Christelle RAILHET, Elodie ROSSIGNOL, Caroline RAMON, approuve les statuts de l'Agence technique départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.*

**Délibération DE\_2025-002 : Commande publique – Marché de travaux – Rénovation énergétique de l'école publique : Attribution des lots n°6 et n°7 du marché 01/2024.**

Monsieur le Maire rappelle que le 23 décembre 2024 par délibération DE\_2024\_0, le conseil municipal a décidé

- d'attribuer les lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11 et 12 du marché
- de poursuivre une négociation avec la Sarl Lagarrigue pour le lot n° 6 (cloisons sèches-isolation) afin d'obtenir des compléments d'informations nécessaires à une bonne compréhension de l'offre reçue
- de déclarer sans suite pour motif d'infructuosité le lot n°7 (menuiseries intérieures - agencement - acoustique) et d'engager une nouvelle consultation en procédure adaptée sans publicité ni mise en concurrence.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat des procédures poursuivies pour les lots n°6 et 7 et le rapport d'analyse établi le 16 janvier 2025 par la maîtrise d'oeuvre sur les offres reçues pour ces lots.

La maîtrise d'oeuvre propose d'attribuer ces lots comme suit :

- lot n° 6 : Sarl Lagarrigue pour un montant hors taxes de 53 104,28 €
- lot n° 7 : Sasu Bras Turlan pour un montant hors taxes de 24 607,52 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour l'attribution pour les lots n° 6 et n°7 conformément à l'avis formulé par la maîtrise d'oeuvre.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal par **11 voix POUR** Nicolas ARTOUS, Fabienne BALZA, Alexandre BRUNIE, Patrick DATCHARY, Alain MARSAN, Stéphane NATTES, Pierre PAILLY, Mario PE-REIRA, Christelle RAILHET, Elodie ROSSIGNOL, Caroline RAMON, décide de retenir pour le lot n° 6 l'offre de l'entreprise Sarl Lagarrigue pour un montant hors taxes de 53 104,28 € et pour le lot n° 7 l'offre de la Sasu Bras Turlan pour un montant hors taxes de 24 607,52 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents relatifs au marché public n°01/2024.*

**Délibération DE\_2025\_003 : Commande publique – Création d'un city stade : examen des offres et choix des prestataires.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'engagement de la commune pour la réalisation d'un city-stade à proximité du stade municipal et le lancement d'une consultation lancée au cours du 4ème trimestre 2024 auprès d'entreprises respectivement pour la réalisation de la plateforme et l'installation de la structure de jeux.

Monsieur le Maire présente le résultat de ces consultations, l'analyse des offres reçues réalisée lors d'un groupe de travail spécifique organisé le 22 janvier 2025 et les classements opérés par les conseillers municipaux présents lors de ce groupe de travail.

Réalisation de la plateforme : 3 offres ont été reçues (Colas/Eurovia/ETPL&V) - l'offre de l'entreprise Eurovia a été classée en 1ère position pour un montant hors taxes de 31 492,40 €.

Structure de jeux : 3 offres ont été reçues (Husson/SATD/Sud Environnement) – l'offre de l'entreprise Sud Environnement a été classée en 1ère position pour un montant hors taxes de 52 654,75 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer conformément au classement détaillé ci-dessus.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix POUR Nicolas ARTOUS, Fabienne BALZA, Alexandre BRUNIE, Patrick DATCHARY, Alain MARSAN, Stéphane NATTES, Pierre PAILLY, Mario PE-REIRA, Christelle RAILHET, Elodie ROSSIGNOL, Caroline RAMON, décide de retenir pour la réalisation de la plateforme l'offre de l'entreprise Eurovia pour un montant hors taxes de 31 492,40 € et pour l'installation de la structure de jeux city-stade l'offre de l'entreprise Sud Environnement pour un montant hors taxes de 52 654,75 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents relatifs à cette commande publique.*

#### **Délibération DE\_2025\_004 : Investissement – Signalétique : rénovation des panneaux de lieux-dits.**

Monsieur le Maire rappelle que ce projet d'investissement destiné à remplacer les panneaux de lieux-dits ayant subi l'usure du temps avait fait l'objet d'une inscription au budget 2024 et que cette programmation a été reconduite sur le budget de l'année 2025 au titre des restes à réaliser pour un montant de 5 000 €.

Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation lancée auprès d'entreprises pour la rénovation des panneaux. Quatre offres ont été reçues détaillées dans le tableau suivant :

	SIGNATURE	SIGNAUX GIROD	SUD OUEST SIGNALISATION	URBAN EQUIPEMENT
<b>Panneaux</b>	2 483,59	2 073,31	1 579,23	3 120,08
<b>Fixations</b>	401,29	322,09	608,78	Non chiffré
<b>Total HT</b>	2 884,88	2 395,40	2 188,01	3 120,08
<b>Total TTC</b>	3 461,86	2 874,48	2 625,61	3 744,10

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix POUR Nicolas ARTOUS, Fabienne BALZA, Alexandre BRUNIE, Patrick DATCHARY, Alain MARSAN, Stéphane NATTES, Pierre PAILLY, Mario PE-REIRA, Christelle RAILHET, Elodie ROSSIGNOL, Caroline RAMON, décide de retenir l'offre de l'entreprise Sud Ouest Signalisation pour un montant hors taxes de 2 188,01 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents relatifs à cette commande publique.*

#### **5. Informations et questions diverses.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le Maire,

Patrick DATCHARY



La Secrétaire,

Elodie ROSSIGNOL

